

Politique d'approvisionnement responsable en minerais

Politiques de Smiths Group | Éthique 2.4 | Politique à caractère obligatoire

La Politique

Smiths s'est engagée en faveur d'un approvisionnement responsable en minerais (c'est-à-dire un approvisionnement effectué de manière éthique et durable) qui protège les droits de l'homme. Cela s'applique à nos propres opérations et à l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement au niveau mondial. Au départ, certaines des normes industrielles établies et des exigences réglementaires internationales ne concernaient que l'étain, le tungstène, le tantale et l'or (les 3TG) provenant de la République démocratique du Congo (RDC) et des pays limitrophes. Poussée par la préoccupation croissante que suscitent les violations des droits de l'homme et les autres risques liés à l'extraction de minerais autres que les 3TG (dont le cobalt) et dans des zones géographiques situées hors de la RDC, Smiths a modifié son programme d'approvisionnement responsable en minerais ainsi que ses pratiques connexes de diligence raisonnable afin de faire face au problème des minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque (abréviation anglaise : CAHRA) telles que définies par les instances gouvernementales compétentes.

Conformément à cet engagement, Smiths tient à s'assurer que ces minerais (étain, tungstène, tantale, or et cobalt), lorsqu'ils sont présents dans nos produits, sont obtenus dans le respect des droits de l'homme et sans financer des groupes armés. Pour y parvenir, Smiths suit les orientations de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque.

Attentes vis-à-vis de nos fournisseurs

Smiths ne s'approvisionne pas en minerais directement auprès de la RDC, de pays limitrophes, ou d'autres zones de conflit ou à haut risque. En outre, il y a souvent plusieurs niveaux de fournisseurs entre nous et les mines. C'est pourquoi il est crucial que nos fournisseurs coopèrent pour soutenir notre engagement en faveur d'un approvisionnement responsable en minerais. Les fournisseurs Smiths concernés sont supposés :

- Être informés et transparents en ce qui concerne la provenance de l'étain, du tungstène, du tantale, de l'or, du cobalt et de tout autre minerai source de conflit présents dans les produits qu'ils nous fournissent, et sont censés prendre des mesures raisonnables pour se procurer ces minerais de manière responsable, en particulier s'ils proviennent de la RDC, de pays limitrophes, ou de toute autre zone de conflit ou à haut risque.
- Observer le Smiths Supplier Code of Conduct (Code de conduite des fournisseurs Smiths)
<https://www.smiths.com/who-we-are/responsible-business>
- Mettre en place et tenir à jour une politique d'approvisionnement responsable en minerais, accessible au public et conforme aux directives de l'OCDE.
- Mettre en place un processus de diligence raisonnable et un système de gestion conformes aux orientations de l'OCDE.
- Étendre les attentes exposées ci-dessus à leurs propres fournisseurs.
- Sur demande de Smiths, communiquer périodiquement les informations que nous jugeons raisonnablement nécessaires, notamment des certifications et de la documentation, pour assurer un contrôle et déterminer si la présente politique est observée.

Si un fournisseur confirmé ou potentiel de Smiths n'est pas en mesure ou refuse d'appuyer Smiths dans son engagement en faveur de la présente politique, Smiths pourra chercher d'autres solutions d'approvisionnement.

Les questions et commentaires concernant la Politique d'approvisionnement responsable en minerais de Smiths peuvent être envoyés à l'adresse e-mail safety@smiths.com

Propriétaire du document : Smiths Group Legal

Date de publication : 25 septembre 2020

Les exemplaires papier du présent document peuvent ne pas correspondre à la version la plus récente.